

**Objet : Projet ALCOTRA CARE – Désignation contrôleur de 1<sup>er</sup> niveau**  
**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 23 mai 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai à 18h00**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS. DUPERCHY. FAUGE. GARCIA. GENTIL. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. COUTAZ (Pouvoir F. MALLEIN). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). DUPRAZ (Pouvoir C. TAVEL). FRANCONY (Pouvoir F. TOUIHRAT), GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT (Pouvoir B. ALLARD). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). ROSSI. VOISIN.

\*\*\*\*\*

Le Président :

**Rappelle** à l'assemblée que la CCLA est engagée dans le projet ALCOTRA CARE et qu'en tant que partenaire de ce projet elle est tenue de recruter un contrôleur de 1er niveau chargé de s'assurer que l'intégralité des dépenses déclarées par les bénéficiaires sont conformes aux règles européennes, nationales et à celles du programme et sont éligibles, légales et régulières ;

**Précise** que cette prestation doit être assurée par un contrôleur de 1er niveau externe à la collectivité, habilité par l'Autorité Nationale Française du Programme ;

**Explique** que dans ce cadre, une consultation a été lancée le 30/04/2024 auprès de l'ensemble des contrôleurs présélectionnés par l'Autorité Nationale au nombre de 7 avec une date limite de remise des offres fixée au 16 mai 2024 ;

**Dit** qu'à l'issue de cette consultation, 5 offres ont été réceptionnées :

- SAS BDO RHONE-ALPES,
- SARL D.D.C. CONSULTANTS AQUITAINE,
- EUREX-AUDIT RHONE-ALPES,
- SAS EUROP'AIM,
- GROUPE SIRIUS ;

**Présente** à l'assemblée le rapport d'analyse des offres ;

**Propose** suite à cette présentation de délibérer pour désigner la société EUROP'AIM pour effectuer la mission de contrôleur de 1<sup>er</sup> niveau dans le cadre du projet ALCOTRA CARE pour un montant de 2 940€ TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise la société EUROP'AIM pour effectuer la mission de contrôleur de 1er niveau dans le cadre du projet ALCOTRA CARE pour un montant de 2 940€ TTC,

AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

